

ORDRE DU JOUR

240^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

Le 15 juin 2026 | De 9 h 30 à 10 h (HT)

Réunion hybride : Fishers' Loft Inn, route Mill, Port Rexton (Terre-Neuve) | Virtuellement via Zoom

Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil de risques](#) | [Plan stratégique](#)

1. Ouverture de la réunion (de 9 h 30 à 9 h 35)	5 min.
1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour – D. Spracklin-Reid (pages 1 à 4) <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i>	
1.2 Déclaration de conflits d'intérêts (pages 5 à 7)	
2. Affaires/décisions du conseil suite (de 9 h 35 à 9 h 55)	
2.1 Nomination d'administrateurs et administratrices à des comités et des rôles – J. Van der Put (pages 8 à 15) <i>QUE le conseil nomme les administratrices et administrateurs suivants aux comités, aux groupes de travail et aux rôles indiqués, sur la recommandation du Comité RH :</i> <ul style="list-style-type: none"> a) <i>Administrateur et administratrice nommés au BCAPG : À titre d'exception ponctuelle à l'énoncé du mandat du BCAPG, nommer l'administratrice et l'administrateur supplémentaires ci-dessous au conseil pour l'année 2026 à l'appui de la continuité et la planification de la relève :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Ann English (2026-2027)</i> • <i>Mark Adams (2026-2028)</i> b) <i>Administratrice nommée au BCCAG</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Lisa Doig (2026-2027)</i> c) <i>Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) (2026-2027)</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Normand Chevalier</i> • <i>Lorne Cutler</i> • <i>Paul Guy</i> • <i>Jay Nagendran</i> • <i>Jitendra Paliwal</i> • <i>Steve Vieweg</i> d) <i>Comité sur la gouvernance (2026-2027)</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Menelika Bekolo</i> • <i>Nick Colucci</i> • <i>Christopher Dixon</i> • <i>Andrew Lockwood</i> • <i>Sophie Larivière-Mantha</i> • <i>Jean-Luc Martel</i> • <i>Denise Pothier</i> • <i>Marisa Sterling</i> • <i>John Van der Put</i> 	20 min.
3. Prochaines réunions (de 9 h 55 à 10 h)	5 min.
Réunions du conseil : <ul style="list-style-type: none"> • 8 octobre 2026 (Ottawa, Ont.) • 3 décembre 2026 (réunion virtuelle) • 26 février 2027 (Toronto, Ont.) • 7 avril 2027 (réunion virtuelle) • 28 mai 2027 (Whitehorse, TY) • 21 juin 2027 (Nouveau-Brunswick) 	
Réunions des comités et des groupes de travail 2026-2027 :	

<ul style="list-style-type: none"> • 15 juin 2026 (Port Rexton, TNL) <ul style="list-style-type: none"> ○ Comité sur la gouvernance ○ Comité FAGR • BCAPG - Comité des politiques et des procédures : 7 juillet 2026 (virtuelle) • Réunion du BCCAG : 20 juillet 2026 (virtuelle) • BCAPG - Comité sur la responsabilité en matière d'agrément : 20 juillet 2026 (virtuelle) • BCAPG - Comité sur la responsabilité en matière d'agrément : 23 juillet 2026 (virtuelle) • BCAPG - Comité sur la responsabilité en matière d'agrément : 28 juillet 2026 (virtuelle) • BCAPG - Comité sur la responsabilité en matière d'agrément : 29 juillet 2026 virtuelle) • Comité RH : 3 septembre 2026 (virtuelle) • Réunion du BCAPG : les 11 et 12 septembre 2026 (Montréal, QC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du BCCAG : les 13 et 14 septembre 2026 (Montréal, QC) • BCAPG - Comité des politiques et des procédures : 14 octobre 2026 (virtuelle) • BCAPG - Comité des politiques et des procédures et Comité de liaison des doyens : 22 octobre 2026 (virtuelle) • Comité RH : 19 novembre 2026 • Comité RH : 10 décembre 2026 • Réunion du BCAPG : les 6 et 7 février 2027 (virtuelle) • Comité RH : 26 février 2027 • Comité RH : 31 mars 2027 • Réunion du BCAPG : 3 avril 2027 (virtuelle) • Réunion du BCAPG : les 28 et 30 mai 2027 (Ottawa, ON) 	
4. Clôture (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)		

Document d'appui au conseil d'administration

Normes régissant les réunions

Participation virtuelle :

- Les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés de « se joindre » à la réunion quelques minutes à l'avance pour tester leurs connexions audio et vidéo et sont invités à contacter Boardsupport@engineerscanada.ca à l'avance s'ils prévoient des problèmes de connexion ou technologiques.
- Afin d'accroître l'engagement et la participation à la réunion, les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés d'ouvrir leur caméra lorsque cela est possible. Tous les participants ont la possibilité de fermer leur micro lorsqu'ils se joignent à la réunion. Nous leur demandons de le faire lorsqu'ils ne parlent pas afin de réduire le bruit de fond. Un organisateur peut mettre un participant en sourdine s'il y a une réaction acoustique sur la ligne.
- Durant les pauses, les participants sont priés de fermer leur micro et d'éteindre leur caméra, au lieu de quitter la réunion. Cela permettra de réduire les problèmes techniques et les perturbations lors d'une reconnexion.
- La fonction « Lever la main » ne doit être utilisée que si un participant souhaite poser des questions ou faire des commentaires après les présentations ou pendant le débat. Selon la version de Zoom utilisée, le bouton « Lever la main » se trouve sous « Réactions » ou « Participants ». S'ils ne trouvent pas le bouton, les participants devraient le signaler en utilisant la fonction Clavardage (Chat).
- Si un participant souhaite prendre la parole et qu'il n'a pas été invité à le faire ou qu'il ne peut pas utiliser la fonction « Lever la main », il devrait ouvrir son micro et se nommer, et obtenir la permission du président avant de parler.
- La fonction « Clavardage », qui sera surveillée par du personnel audiovisuel hors site, sert uniquement à signaler des problèmes techniques. Les questions non techniques ne recevront pas de réponse pendant la réunion.

Pour que la réunion se déroule avec équité et dans un délai raisonnable :

1. Pour toutes les motions, le président de la séance comptera d'abord les votes défavorables et les abstentions. Les administrateurs n'ayant pas déclaré de vote contre ou d'abstention sont considérés comme favorables à la motion. S'ils ne peuvent prendre la parole pendant la motion pour quelque raison que ce soit et qu'ils estiment que leur opinion n'a pas été entendue, les administrateurs devraient lever la main ou utiliser la boîte de clavardage pour demander une assistance technique.
2. Le « polissage » du texte des motions doit être évité autant que possible afin que la réunion puisse se dérouler rondement. Si une motion proposée et la décision qui en découle sont comprises, le conseil devrait passer à une discussion sur la proposition et ne pas se concentrer sur la mise au point du texte.
3. Les participants sont priés de limiter leur temps de parole à un maximum de deux (2) minutes à la fois (un chronomètre sera projeté sur l'écran) et seront limités à deux (2) occasions de s'exprimer sur une même question ou motion. La possibilité de prendre la parole une seconde fois n'est accordée que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer. Le président se réserve le droit de donner des occasions supplémentaires de s'exprimer, si nécessaire.
4. Il est fortement déconseillé de reformuler ou de réitérer le même point de vue.

5. Dans l'environnement virtuel où ils ne peuvent pas manifester leur accord par un signe de tête, les participants sont encouragés à utiliser les boutons « Réactions » pour indiquer leur appui informel aux déclarations des autres. Le maintien d'un environnement sûr et respectueux est encouragé en tout temps.
6. À l'ouverture de la réunion, le président annoncera quelle personne surveillera les mains levées. Le président s'efforcera de veiller à ce que toute personne ayant levé la main soit entendue.

Document d'appui au conseil d'administration

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
 - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
 - ii. ou à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil¹ ou aux membres² lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?

¹ Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

² Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL

- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?
- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion³.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)⁴. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des

³ Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

⁴ Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL



éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)⁵. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme⁶. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

⁵ *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

⁶ Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Nomination d'administrateurs et administratrices à des comités et des rôles		2.1
Objet :	Examiner les recommandations du Comité RH pour les nominations d'administrateurs et d'administratrices aux comités et aux rôles pour 2026-2027	
Lien avec le Plan stratégique /les objectifs :	Responsabilité du conseil : Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil peut demander le soutien de comités et de groupes de travail.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Diminution de la confiance dans les fonctions de gouvernance (risque du conseil)	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil nomme les administratrices et administrateurs suivants aux comités, aux groupes de travail et aux rôles indiqués, sur la recommandation du Comité RH :</i></p> <p><i>a) Administrateur et administratrice nommés au BCAPG : À titre d'exception ponctuelle à l'énoncé du mandat du BCAPG, nommer l'administratrice et l'administrateur supplémentaires ci-dessous au conseil pour l'année 2026 à l'appui de la continuité et la planification de la relève :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ann English (2026-2027) • Mark Adams (2026-2028) <p><i>b) Administratrice nommée – BCCAG</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lisa Doig (2026-2027) <p><i>c) Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) (2026-2027)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Normand Chevalier • Lorne Cutler • Paul Guy • Jay Nagendran • Jitendra Paliwal • Steve Vieweg <p><i>d) Comité sur la gouvernance (2026-2027)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Menelika Bekolo • Nick Colucci • Christopher Dixon • Andrew Lockwood • Sophie Larivière-Mantha • Jean-Luc Martel • Denise Pothier • Marisa Sterling • John Van der Put 	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Juliet Chou, coordonnatrice de la gouvernance	
Présenté par :	John Van der Put, président du Comité des ressources humaines	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le Comité des ressources humaines (RH) est chargé de proposer chaque année de nouveaux membres de comités et de recommander des présidents de comités, conformément à la politique du conseil 6.12, *Mandat du Comité RH*.
- Les candidatures doivent être soumises à l'approbation du conseil lors de sa réunion de juin pour les comités et les rôles suivants :
 - Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR)
 - Comité sur la gouvernance
 - Administrateur ou administratrice nommé.e au Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)
 - Administrateur ou administratrice nommé.e au Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)

Contexte

- Les nominations aux comités sont guidées par la politique du conseil 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*, et par les mandats des comités respectifs.
- La politique 6.1 indique que les nominations se font normalement pour un mandat d'un an et que « Le renouvellement et l'échelonnement des mandats sont souhaitables pour assurer la continuité (6.1.1.1(d)) ».
- Ces dernières années, les comités ont manifesté un intérêt pour la reconduction de certains de leurs membres pour un second mandat, afin d'assurer la continuité au sein des comités tout en permettant un certain renouvellement. De même, l'une des recommandations issues de l'examen de la gouvernance consiste à faire passer la durée des mandats au sein des comités d'un an à deux ans.

Action ou recommandation proposée

- La composition recommandée pour chacun des comités et des rôles en 2026-2027 est présentée à l'annexe 2.

Autres options envisagées

- Lors de la préparation des propositions ci-jointes, plusieurs administrateurs et administratrices ont été pris en considération pour les différents postes à pourvoir.

Risques

- Des nominations inappropriées au sein d'un comité peuvent compromettre la qualité des décisions.

Répercussions financières

- Aucune

Avantages

- Les comités peuvent entreprendre leurs travaux immédiatement après l'adoption de cette motion.

Consultations

- Afin d'éclairer les nominations aux comités et aux rôles, le Comité RH a tenu compte des éléments suivants :

- Les rapports de fin d'année des comités présentés au conseil ;
- Les travaux prévus pour l'année à venir ;
- Les exigences en matière de composition décrites dans les mandats respectifs des comités ;
- Les résultats de l'autoévaluation des administrateurs et administratrices de 2026 et des sondages menés auprès des nouveaux administrateurs et administratrices, qui ont permis de connaître les préférences en matière de comités ; ces résultats sont résumés à l'annexe 1.
- Nous nous sommes efforcés de faire en sorte que chaque administrateur et administratrice soit nommé.e à un comité faisant partie de ses premières préférences et d'assurer un équilibre de perspectives nouvelles et chevronnées au sein des comités.
- J. Van der Put, président du Comité RH de 2026-2027, a confirmé la volonté de chaque administrateur et administratrice de remplir les rôles énumérés ci-dessus dans le texte de la motion.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le personnel mettra à jour l'information relative aux membres des comités dans le site Web.
- Les comités de 2026-2027 se réuniront et entreprendront leurs travaux.

Annexes

- **Annexe 1** : Matrice des préférences en matière de comités/rôles
- **Annexe 2** : Recommandations préliminaires concernant la composition des comités

Annexe 1 : Matrice des préférences en matière de comités/rôles

Administrateur(trice)	Province	Fin du mandat	Mandat	RH	Gouvernance	FAGR	BCAPG 2 ans	BCCAG 2 ans	30 en 30	Comité/rôle - 2026-2027
Lisa Doig	ALB.	2027	2	1	7	3	1	1	8	BCCAG (administratrice nouvellement nommée)
Anjum Mullick	ALB.	2029	2	1	8	3	2	8	5	Comité RH
Jay Nagendran	ALB.	2029	1	1	3	2	--	--	--	Comité FAGR
John Van der Put	ALB.	2025	1	M	M	S/O	S/O	S/O	S/O	Comité RH Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance
Ann English	C.-B.	2027	2	2	4	3	1	8	7	BCAPG
Mark Adams	C.-B.	2029	1	2	1	3	4	5	6	BCAPG
Jitendra Paliwal	MAN.	2027	1	8	8	8	6	5	6	Comité FAGR
Marlo Rose	N.-B.	2028	2	1	2	4	7	8	8	Comité RH
Darlene Spracklin-Reid	T.-N.-L.	2028	2	M	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance Comité RH
Denise Pothier	N.-É.	2028	1	5	1	2	3	3	4	Comité sur la gouvernance
Paul Guy	T.-N.-O.	2029	1	3	2	1	4	5	6	Comité FAGR
Arjan Arenja	Ont.	2027	2	--	--	--	M	--	--	BCAPG
Lorne Cutler	Ont.	2029	1	6	2	1	3	4	5	Comité FAGR
Christopher Chahine	Ont.	2028	1	2	1	2	8	8	8	Comité RH
Nick Colucci	Ont.	2028	1	5	1	4	3	6	2	Comité sur la gouvernance
Marisa Sterling	Ont.	2027	2	1	3	2	5	6	4	Comité sur la gouvernance
Elliott Coles	Î.-P.-É	2027	1	3	4	7	3	M	5	BCCAG
Jean-Luc Martel	QC	2027	1	3	1	2	6	7	8	Comité sur la gouvernance
Sophie Larivière-Mantha	QC	2029	2	--	--	--	--	--	--	Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance Comité sur la gouvernance
Menelika Bekolo	QC	2029	2	6	7	8	6	4	6	Comité sur la gouvernance
Normand Chevalier	QC	2029	1	5	2	1	3	4	6	Comité FAGR
Andrew (Drew) Lockwood	SASK.	2027	1	6	3	3	8	8	7	Comité sur la gouvernance
Christopher Dixon	YK	2027	1	5	5	5	8	8	2	Comité sur la gouvernance

- Les chiffres correspondent à l'ordre de préférence indiqué dans le sondage d'autoévaluation des administrateurs et administratrices de 2025 (de 1 à 6 en ordre d'intérêt décroissant)
- **M** = poursuite du mandat de 2 ans et **M** = membre futur du comité en raison de son rôle/engagement = aucune réponse au sondage de 2026

Annexe 2 : Recommandations préliminaires concernant la composition des comités

Les tableaux suivants ont été générés à l'aide des données de sondage disponibles ainsi que des conversations tenues avec certains administrateurs et administratrices. Nous nous sommes efforcés de faire en sorte que chaque administrateur et administratrice soit nommé.e à un comité faisant partie de ses deux premières préférences, mais si ce n'était pas possible, nous avons contacté la personne concernée pour confirmer sa volonté de remplir le rôle proposé. Les lignes surlignées en gris indiquent les affectations assurées, c'est-à-dire l'une des situations suivantes : elles sont prescrites par le mandat en raison de leur rôle, ou il s'agit d'un administrateur ou d'une administratrice d'un organisme de réglementation « dont la représentation est requise par le mandat ».

Déjà établi et inclus pour référence : Comité RH (politique du conseil 6.12)

Le Comité RH se compose du président, du président élu et du président sortant, de même que d'un conseiller du Groupe des chefs de la direction et d'au moins deux autres administrateurs. Les nominations au Comité RH ont été approuvées par le conseil le 22 mai 2026.

Nom	Administrateur(trice)	Organisme de réglementation	Fonction	Rôle en 2025-2026	Observations
John Van der Put, président sortant	Oui	APEGA	Président	Comité RH GTEG	• Normalement, le président sortant préside le Comité, à moins que celui-ci en décide autrement.
Darlene Spracklin-Reid, présidente	Oui	PEGNL	Membre	Comité RH GTEG	
Marlo Rose	Oui	AIGNB	Membre	Comité RH	
Anjum Mullick	Oui	APEGA	Membre	Comité FAGR	
Christopher Chahine	Oui	PEO	Membre	Comité FAGR	
Jennifer Quaglietta	Non	Conseillère du Groupe des chefs de la direction, PEO	Membre	GTEG	

Déjà établi et inclus pour référence : Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance (GTEG ; politique du conseil 6.16)

Le GTEG est composé d'un maximum de six membres : un minimum de trois et un maximum de quatre administrateurs, le président ou le président élu de 2024-2025 ou l'un et l'autre, et un représentant du Groupe des chefs de la direction. Les nominations pour deux ans au Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance ont été approuvées par le conseil le 9 décembre 2024.

Nom	Administrateur(trice)	Organisme de réglementation	Fonction	Rôle en 2025-2026	Observations
Christian Bellini	Non	PEO	Président	Président du GTEG	
Mike Wrinch	Oui	EGBC	Membre	Comité RH GTEG	
John Van der Put, président sortant	Oui	APEGA	Membre	Comité RH GTEG	
Darlene Spracklin-Reid, présidente	Oui	PEGNL	Membre	Comité RH GTEG	
Sophie Larivière-Mantha	Oui	OIQ	Membre	GTEG	
Jennifer Quaglietta	Non	Conseillère du Groupe des chefs de la direction, PEO	Membre	GTEG	

(a) Comité des finances, d’audit et de gestion des risques (FAGR) (politique du conseil 6.4)

Le Comité FAGR est composé d’au moins cinq administrateurs, dont un administrateur de chacun des trois plus grands organismes de réglementation, soit PEO, l’OIQ et l’APEGA. De plus, un comptable professionnel agréé (CPA) doit être membre de ce comité. La composition comprend deux membres déjà en poste et quatre nouveaux membres.

Nom	Administrateur(trice)	Organisme de réglementation	Fonction	Rôle en 2025-2026	Observations
Jitendra Paliwal	Oui	EGMB	Président	Comité FAGR	
Normand Chevalier	Oui	OIQ (représentation requise)	Membre	S/O	
Lorne Cutler	Oui	PEO (représentation requise)	Membre	S/O	
Paul Guy	Oui	NAPEG	Membre	S/O	
Jay Nagendran	Oui	APEGA (représentation requise)	Membre	S/O	
Steve Vieweg	Non	CPA	Membre CPA	Comité FAGR	<ul style="list-style-type: none"> Steve poursuit son mandat à titre de membre. Il siège au comité depuis plus de 10 ans et y apporte une expertise significative ainsi qu’une précieuse mémoire organisationnelle. La planification de la relève pourrait être envisagée pour les années à venir.

(b) Comité sur la gouvernance (politique du conseil 6.8)

Le Comité sur la gouvernance est composé d’au moins trois administrateurs, dont le président sortant/la présidente sortante. La composition comprend cinq membres déjà en poste et quatre nouveaux membres.

Nom	Administrateur(trice)	Organisme de réglementation	Fonction	Rôle en 2025-2026	Observations
Denise Pothier	Oui	ENS	Présidente	Comité sur la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> La poursuite du mandat de président.e assure la continuité à la direction du comité
Jean-Luc Martel	Oui	OIQ	Membre	Comité sur la gouvernance	
Andrew Lockwood	Oui	APEGS	Membre	Comité sur la gouvernance	
Christopher Dixon	Oui	Engineers Yukon	Membre	Comité sur la gouvernance	
Marisa Sterling	Oui	PEO	Membre	Comité FAGR	
Menelika Bekolo	Oui	OIQ	Membre	Comité FAGR	
Nick Colucci	Oui	PEO	Membre	Comité sur la gouvernance	
Sophie Larivière-Mantha	Oui	OIQ	Membre	GTEG	
John Van der Put, président sortant	Oui	APEGA	Membre	Comité RH GTEG	<ul style="list-style-type: none"> Membre d’office

(b) Administrateurs nommés au BCAPG (politique du conseil 6.9)

Deux administrateurs sont habituellement nommés pour des mandats échelonnés de deux ans. Les nominations suivantes sont proposées :

Nom	Mandat au conseil	Région	Fonction	Rôle en 2025-2026	Observations
Ann English	Deuxième mandat se terminant en 2027	Colombie-Britannique	Administratrice nommée (2026-2027)	BCAPG	<ul style="list-style-type: none"> A demandé une troisième année au BCAPG afin d'assurer la continuité.
Mark Adams	Premier mandat se termine en 2029	Colombie-Britannique	Administrateur nommé (2026-2028)	S/O	<ul style="list-style-type: none"> Approbation requise
Arjan Arenja	Deuxième mandat se terminant en 2027	Ontario	Administrateur nommé (2025-2027)	BCAPG	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de son mandat depuis sa nomination en 2025. L'approbation n'est pas requise actuellement.
Membres du BCAPG nommés auparavant qui ne sont pas administrateurs ou administratrices					
Ray Gosine	S/O	Terre-Neuve-et-Labrador	Président	S/O	
Julius Pataky	S/O	Colombie-Britannique	Vice-président	S/O	
Jeff Pieper	S/O	Alberta	Président sortant	S/O	
Adel Omar Dahmane	S/O	Québec	Membre	S/O	
Pierre Bourque	S/O	Québec	Membre hors cadre	S/O	
Morteza Esfehani	S/O	Québec	Membre hors cadre	S/O	
(Marie-Isabelle) Farinas	S/O	Québec	Membre hors cadre	S/O	
Christine Moresoli	S/O	Ontario	Membre hors cadre	S/O	
Jason Foster	S/O	Ontario	Membre hors cadre	S/O	
Diane Kennedy	S/O	Colombie-Britannique	Membre hors cadre	S/O	
Aparna Verma	S/O	Yukon	Membre	S/O	
Nicholas Krouglicof	S/O	Atlantique	Membre	S/O	
James Lee	S/O	Saskatchewan	Membre hors cadre	S/O	
Mrinal Mandal	S/O	Alberta	Membre	S/O	
Sathish Gopalakrishnan	S/O	Colombie-Britannique	Membre	S/O	
Michael Roach	S/O	Ontario	Membre hors cadre	S/O	
Allen Stewart	S/O	Ontario	Membre hors cadre	S/O	
Ramesh Subramanian	S/O	Ontario	Membre	S/O	
Tara Zrymiak	S/O	Saskatchewan	Membre	S/O	

(c) Administrateurs nommés au BCCAG (politique du conseil 6.10)

Deux administrateurs sont nommés pour des mandats échelonnés de deux ans.

Nom	Mandat au conseil	Région	Fonction	Rôle en 2025-2026	Observations
Lisa Doig	Deuxième mandat se terminant en 2027	APEGA	Administratrice nommée (2026-2027)	Comité RH	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation requise • Son mandat s'aligne sur son mandat actuel au conseil qui prend fin en 2027.
Elliott Coles	Premier mandat se terminant en 2027	Île-du-Prince-Édouard	Administrateur nommé (2025-2027)	BCCAG	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de son mandat depuis sa nomination en 2025.
Membres précédemment nommés au BCCAG qui ne sont pas administrateurs ou administratrices					
Samer Inchasi	S/O	Ontario	Président	S/O	
Amy Hsiao	S/O	Île-du-Prince-Édouard	Vice-présidente	S/O	
Frank Collins	S/O	Nouveau-Brunswick	Président sortant	S/O	
Kamran Behdian	S/O	Ontario	Membre hors cadre	S/O	
Marcie Cochrane	S/O	Colombie-Britannique	Membre hors cadre	S/O	
Ronald Thiessen	S/O	Alberta	Membre	S/O	
POSTE VACANT	S/O	Provinces de l'Atlantique	Membre	S/O	
Abdelwahab Hamou-Lhadj	S/O	Québec	Membre	S/O	
Reem Adel Roufail	S/O	Ontario	Membre hors cadre	S/O	
Farzad Rayegani	S/O	Ontario	Membre	S/O	
Rishi Gupta	S/O	Colombie-Britannique	Membre	S/O	
Efrem Teklemariam	S/O	Saskatchewan/Manitoba	Membre	S/O	
Adam Wallace	S/O	Territoires-du-Nord-Ouest	Membre	S/O	
John Diiwu	S/O	Alberta	Membre hors cadre	S/O	